

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS359

présenté par

M. Descoeur, M. Pradié, M. Sermier, Mme Meunier, M. Emmanuel Maquet, M. Leclerc,
M. Masson, M. Saddier, M. Bony et M. Abad

ARTICLE 40

Supprimer les alinéas 14 et 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La contribution pour l'emploi des personnes handicapées constitue bien une charge pour les entreprises ; à ce titre, cette contribution doit pouvoir continuer à être déduite de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.